

Merci à tous ceux ayant adressé des questions à M. Lionel Carmant lors de l'activité de lancement du Mois de la parole collective en santé mentale, le 7 septembre 2021!

Voici les réponses offertes par son cabinet. **Le lancement du Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM) aura lieu au cours du mois de décembre 2021.**

MOIS DE LA PAROLE COLLECTIVE EN SANTÉ MENTALE



Ayant besoin d'un financement pour la parole collective à Montréal, une demande a été soumise aux cinq CIUSSS de la région. La réponse a été qu'il n'était pas le rôle des CIUSSS d'offrir ce financement. Même processus pour le PSOC à Mtl, et même réponse. C'est pourquoi la demande a été faite au bureau de Lionel Carmant. Est-il possible d'être recontacté par le bureau du ministre à la suite de cette demande?

Nous pourrions en discuter à la suite du lancement du PAISM.

Le financement de la parole collective se fait actuellement au niveau régional, ce qui occasionne de grandes inégalités à travers les différentes régions du Québec. Que prévoit le ministre au niveau national, pas seulement pour les patients partenaires, mais également pour la parole collective?

Nous pourrions en discuter à la suite du lancement du PAISM.

Pourrait-il y avoir un comité national composé de délégués pourtant la parole collective? Ce comité pourrait participer, par exemple, à l'élaboration et au suivi des Plans d'action en santé mentale.

Des personnes utilisatrices de services et des proches seront impliqués dans les travaux ministériels à venir, notamment les travaux entourant le suivi du PAISM. Cette implication se fera conformément au guide produit par le MSSS entourant la participation des personnes et des membres de l'entourage, ainsi qu'au cadre de référence ministériel sur le partenariat avec les usagers et les proches.

Considérant la fracture numérique, le fait qu'il soit fort probable que le travail en virtuel soit maintenu pour une période prolongée, et les coûts que ça entraîne pour les participants (qui ont un accès difficile à l'informatique : soit à l'Internet, à un ordinateur, à un téléphone intelligent, ou qui manquent des compétences de base), est-ce que les budgets pour les groupes communautaires seront augmentés en conséquence?

Des sommes supplémentaires ont été octroyées aux organismes communautaires pour répondre aux besoins liées aux répercussions de la COVID. Cette réalité est prise en compte dans l'ensemble des travaux.

Suite aux rencontres des Forum en santé mentale jeunesse et adulte organisées par le MSSS, où étaient présentes Danielle McCann et Margerite Blais, il devait avoir un suivi dans les régions, mais il n'y a pas eu lieu. Y a-t-il un document synthèse qui a émané de ces forums, comme un procès-verbal qui serait accessible aux personnes ayant participé?

Malheureusement non.

Que ferez-vous, en tant que ministre, ministère et gouvernement, pour veiller à ce que la santé mentale soit toujours et tout le temps une priorité ? Pas seulement pendant ou à cause de la pandémie (qui a certainement mis en évidence ou exacerbé les nombreux besoins, défis et luttes en matière de santé mentale), mais il y a eu une crise de santé mentale avant même mars 2020. Les actions sont cruciales et manquent malheureusement pour apporter plus d'aide, le soutien et le traitement des personnes atteintes d'une maladie mentale et de se concentrer également sur la prévention. Comme il a été dit au Forum Adultes et santé mentale du MSSS en octobre 2019, la discussion est excellente mais il faut agir - « si on le dit, on le fait »!

Le PAISM viendra camper les objectifs gouvernementaux en matière de santé mentale pour les 5 prochaines années. Nous avons l'intention de faire un suivi rigoureux de la mise en œuvre de chacune des actions du plan. Le PAISM ne contiendra pas seulement un énoncé de volonté, mais également des mesures concrètes et structurantes.

Est-ce que le ministre prévoit intervenir de manière à éliminer les nombreuses iniquités qui concernent la participation citoyenne dans établissement des différentes régions?

Les valeurs et les principes transversaux introduits au PAISM devront s'incarner dans les initiatives mises en place par le RSSS et ainsi, les établissements seront invités à poursuivre les travaux entourant la réalisation et la mise à jour de leur plan d'action sur la primauté de la personne dans la prestation et l'organisation de leurs services.

De combien M. Carmant va augmenter le budget général en santé mentale ? Comment va-t-il le séparer entre les régions ?

Nous pourrons en discuter à la suite du lancement du PAISM.

M. Carmant qu'avez-vous fait, concrètement pour supporter les organismes communautaires en santé mentale depuis votre arrivée au pouvoir? Merci de bien vouloir faire une grosse différence pour nous.

Voici la progression du financement octroyé dans le cadre du PSOC aux organismes communautaires en santé mentale (incluant les volets national et local/régional) :

Année	Soutien octroyé	Variation \$
2018-2019	117 816 303 \$	3 653 835 \$
2019-2020	122 607 804 \$	4 791 501 \$
2020-2021	142 293 610 \$	19 685 806 \$

D'autres actions sont à venir pour supporter les organismes communautaires en santé mentale, nous pourrons en discuter suite à la suite du lancement du PAISM.

Est-ce que la santé publique et la direction santé mentale travaillent sur des mesures pour que les organismes communautaires puissent offrir le nombre maximal d'activités possibles aux gens qui vivent de l'isolement depuis le début de la pandémie?

Plusieurs mesures ont été mises en place entourant l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les personnes et les organismes communautaires. Le plan d'action deuxième vague a favorisé l'accès aux services sociaux et aux services en santé mentale. Celui-ci a prévu un rehaussement ponctuel du financement des organismes communautaires, afin de pallier les impacts de la pandémie. L'impact de la COVID-19 sur les partenaires, les personnes et les proches a également été pris en compte dans l'élaboration du PAISM. La santé publique et la direction santé mentale travaillent étroitement sur plusieurs dossiers entourant l'amélioration des conditions de vie de la population, la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles mentaux.

Par rapport à l'homme en crise qui fut tué par la police à Repentigny dernièrement : qu'est-ce que le ministre compte faire pour offrir de l'aide pour soutenir les personnes en détresse et leur famille pour éviter les violences policières qui arrivent trop souvent dans de telles situation?

Nous pourrons en discuter à la suite du lancement du PAISM.